

Forte augmentation du prix du réfrigérant R134a | HELLA

Répercussions considérables pour les ateliers et les conducteurs automobiles

Situation générale

Le règlement UE 517/2014, en vigueur depuis le 01/01/2015, a déclenché la forte augmentation actuelle de plusieurs 100% du prix des réfrigérants qui ont une valeur GWP (Global Warming Potential) élevée. Ce règlement a pour but la protection de l'environnement en diminuant les émissions de gaz fluorés entraînant un changement pour des réfrigérants alternatifs plus écologiques.

Les gaz fluorés, dont fait partie le R134a utilisé dans les véhicules, sont soumis à une restriction de quantité dans l'UE. Il est donc prévu de réduire pas à pas (jusqu'en 2030) la quantité autorisée à la mise en circulation à 21%, la quantité d'origine de 2015. Cependant, le besoin réel en réfrigérant dû à l'entretien et à la maintenance ne baissera pas d'une même ampleur. Il est bien connu que ce sont l'offre et la demande qui déterminent le prix. Il y aura donc en conséquence d'autres augmentations considérables du prix. Le prix du nouveau réfrigérant plus écologique et jusqu'à présent très cher R1234yf et l'ancien réfrigérant R134a se rapprocheront de plus en plus.

Qu'est-ce que cela signifie pour les ateliers et les conducteurs automobiles?

Les ateliers seront obligés de répercuter les augmentations de prix de cette ampleur sur le conducteur automobile lors de l'entretien et de la maintenance de la climatisation.

La question se pose de savoir si le service de climatisation peut toujours être proposé sous sa forme actuelle. Et si c'est le cas, comment en calculer le coût?

Au passé, les fluctuations des prix du réfrigérant étaient si minimes que la prestation de service pouvait être proposée sur toute l'année à p.ex. 69€ (y compris le réfrigérant). À l'avenir, le prix actuel du réfrigérant devra être pris en compte lors du calcul. Pouvoir proposer des prix forfaitaires sur toute une saison nécessite un stock suffisant de réfrigérant. Une autre solution est de facturer séparément le réfrigérant nécessaire.

Peu importe quel réfrigérant est utilisé, les frais pour le conducteur automobile vont considérablement augmenter. Il est conseillé aux ateliers d'expliquer ouvertement les raisons à cela au client. De plus, il est indispensable d'informer le client de la nécessité d'une maintenance périodique du système de climatisation. Des documents marketing (p.ex. dépliants d'information, poster) peuvent servir d'aide. Malgré les frais additionnels considérables, il y a ainsi de bonnes chances que les conducteurs automobiles soient tout de même prêts à faire effectuer à l'avenir l'entretien de la climatisation.

Quels sont les risques pour l'atelier?

Les augmentations considérables des frais peuvent entraîner le fait que l'appoint en réfrigérant sur certains véhicules est fait avec des «réfrigérants alternatifs» moins chers, mais interdits. Pour éviter une contamination des appareils d'entretien climatisation et par la suite d'autres véhicules, il est conseillé d'analyser le réfrigérant avant tout service d'entretien climatisation. Des appareils d'analyse spéciaux permettent de savoir si le réfrigérant qui se trouve dans le système de climatisation correspond bien au réfrigérant prévu ou autorisé par le constructeur automobile. L'utilisation de réfrigérants non autorisés (p.ex. le propane) présente de sérieux risques (inflammable) et entraîne dans la plupart des cas la perte de l'autorisation de circuler du véhicule. De plus, ces réfrigérants ont des caractéristiques de performances différentes et ne sont souvent pas adaptés aux composants de la climatisation et à l'huile utilisée ce qui peut causer une défaillance prématurée.

Quelles sont les perspectives d'avenir?

En plus du secteur automobile, d'autres secteurs sont également concernés par le règlement UE. Les installations de climatisation des hôpitaux, des super-marchés et des bâtiments industriels, p.ex., sont également soumises à ce règlement et donc aux modifications et défis qui s'en suivent. Dans ce secteur, on mise de plus en plus sur des climatisations qui fonctionnent avec le réfrigérant «sans impact sur le climat» CO₂. Peut-être que cette explosion des frais de réfrigérant fera en sorte que de plus en plus de constructeurs automobiles utiliseront du CO₂ comme réfrigérant dans leurs véhicules.

Les défis ne sont pas négligeables, mais nous conseillons aux ateliers de continuer à miser sur l'entretien de la climatisation professionnel et d'en convaincre les automobilistes, car si la climatisation tombe en panne p.ex. à cause d'un compresseur défectueux dû à un mauvais entretien, les coûts sont encore bien plus élevés.